

AVIS DE CLÔTURE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

En application de l'article L.103-2 et suivant du code de l'urbanisme

PROJET DE REQUALIFICATION DU QUARTIER GARE DE GOUSSAINVILLE

Par délibération n°21.198 du 23 septembre 2021 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le conseil communautaire a précisé les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de requalification du quartier gare de Goussainville.

Après la mise en œuvre de l'ensemble des modalités de concertation indiquées dans la délibération durant l'année 2021, la concertation préalable sera clôturée le 01/03/2022.

Le dossier de présentation du projet et le registre permettant de consigner les observations du public seront tenus à disposition des personnes intéressées jusqu'au 01/03/2022 en mairie de Goussainville et au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier d'information reste également consultable sur le site internet des collectivités.

Les observations et propositions transmises via l'adresse électronique projetgare@ville-goussainville.fr seront prises en compte dans le bilan de concertation jusqu'au 1/03/2022, date de clôture de la concertation préalable du projet. L'adresse e-mail restera néanmoins active au-delà.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil communautaire de l'agglomération. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en mairie de Goussainville et au siège de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ainsi que sur leur site internet.